

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 26/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Huit Avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT.

Étaient excusés : M. Didier JANSON.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie GAY.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/26 : Vote du budget primitif 2024 (assainissement)

Monsieur le Maire donne lecture des différents chapitres du budget primitif du service assainissement et informe le Conseil Municipal que le budget est équilibré en recettes et en dépenses :

- à la somme de 138 488,90 € en section de fonctionnement ;
- à la somme de 159 557,31 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- ADOPTE le budget primitif 2024 du service assainissement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, Mme Sylvie GAY.

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name of the Secretary of the meeting, Mme Sylvie GAY.